

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Service Technique des Remontées Mécaniques  
et des Transports Guidés

Saint Martin d'Hères, le 18 décembre 2014

**AVIS DU S.T.R.M.T.G**

**AVTA\_27\_14\_C**

**Délivré à :**

LST Ropeway System SAS  
Parc d'activités ALPESPACE  
74 voie Magellan  
73800 SAINT HELENE DU LAC

**et relatif à :**

Tapis roulants LST PF-600 et LST PF-760.

Indice	Année	Nature des modifications
A	2014	Première version de l'avis pour tapis de largeur utile 600mm.
B	2014	Compléments des justifications techniques et séparation de l'avis sur tapis et de l'avis sur galerie précédemment traités dans le même AVTA.
C	2014	Prise en compte des tapis de largeur utile 760mm. Prise en compte du débarquement mixte (frontal ET latéral simultanément).

**I - OBJET DE L'AVIS :**

Le présent avis concerne les tapis type "Tapis roulant LST PF-600" et "Tapis roulant LST PF-760" .

Il porte sur la conformité de la conception de l'appareil à la réglementation en vigueur, tant du point de vue de la solidité que de la fonctionnalité.

**II - CONDITIONS DE VALIDITE DE L'AVIS :**

Le présent avis est délivré en application :

- de l'article R.342-28 du code du tourisme ;
- du décret n° 2010-1580 du 17 décembre 2010 relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;
- de l'arrêté du 29 septembre 2010 modifié, relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des tapis roulants mentionnés à l'article L.342-17-1 du code du tourisme ;
- des instructions techniques contenues dans le "Guide technique tapis roulants de stations de montagne" du STRMTG, version 1 du 04/10/2012.

Un écart au guide est pris en compte dans cet avis : la formule définissant la largeur de recouvrement est satisfaite ( $R \geq 20\text{mm} + j/l$ ) sauf sur le premier élément de ligne (sur une distance de 1,2 m après le départ) pour lequel la largeur de recouvrement satisfait la formule  $R \geq 10\text{mm} + j/l$ .

**III - DESCRIPTION :**

Le dispositif sur lequel porte le présent avis est décrit dans les documents du dossier d'exploitation.

L'appareil est un tapis roulant à bande transporteuse continue. Il est constitué d'un module de départ comportant le dispositif de tension, du nombre voulu de modules intermédiaires, et d'un module d'arrivée comportant le mécanisme d'entraînement.

Les fonctionnalités prises en compte sont énumérées dans le tableau ci-après :

Fonctionnalités	Pris en compte
- Bande continue (notation : largeur utile « $l_{\text{utile}}$ »)	PF-600 : $l_{\text{utile}} = 600\text{mm}$ PF-760 : $l_{\text{utile}} = 760\text{mm}$
- Puissances	PF-600 : 4 kW – 30 kW PF-760 : 4 kW – 37 kW
- Arrêt et redémarrage depuis la gare aval (facultatif)	OUI
- Redémarrage automatique gestion flux (facultatif)	OUI
- Redémarrage automatique trappe de sécurité (facultatif)	OUI
- Débarquement latéral (facultatif)	NON
- Débarquement mixte : frontal et latéral simultanément (facultatif)	OUI
- Commandes déportées (facultatif)	OUI



#### IV - CONDITIONS D'UTILISATION :

La conformité des différents éléments du dossier d'exploitation devra être vérifiée pour chaque installation et en particulier la vérification par des essais adaptés du bon fonctionnement et du réglage des différents dispositifs de sécurité.

L'exploitation doit se faire dans les conditions suivantes :

- les caractéristiques de l'installation sont limitées aux valeurs suivantes :

- vitesse maximale : 0,7 m/s
- longueurs et pentes maximales maximale en fonction du type de jonction de bande :

Limites d'implantation Tapis LST PF 600 :

		longueur max				
		222m	185m	150m	125m	100m
Jonction agrafes	pente max	Non admis	1,00%	6,00%	10,00%	16,00%
Jonction à chaud (vulcanisation)	pente max	13,00%	19,00%	25,00%	25,00%	25,00%

Limites d'implantation Tapis LST PF 760 :

		longueur max				
		222m	185m	150m	125m	100m
Jonction agrafes	pente max	Non admis	2,00%	7,00%	11,00%	18,00%
Jonction à chaud (vulcanisation)	pente max	14,00%	20,00%	25,00%	25,00%	25,00%

*de plus, la longueur est déterminée par le calcul pour chaque appareil en fonction du type de moto-réducteur frein et des caractéristiques géométriques*

- tension hydraulique :

Pour les tapis PF 600 et PF760 : pression maximale de 70 bars pour les tapis de 222 m, 65 bars pour les tapis de 220 m, 50 bars pour les tapis de 150 m, 45 bars pour les tapis de 100 m, 40 bars pour les tapis de 70 m.

ou tension fixe mécanique pour les appareils de longueur inférieure à 30 m

- puissances maximales :

Pour les tapis PF 600 : 15 kW avec 1 moteur, 30 kW avec 2 moteurs.

Pour les tapis PF 760 : 18,5 kW avec 1 moteur, 37 kW avec 2 moteurs.

*La puissance de l'installation est déterminée par le calcul pour chaque appareil en fonction des caractéristiques géométriques (pente et longueur) de l'installation.*

- Le montage et l'implantation sont conformes aux documents contenus dans le dossier d'exploitation.

- Le débarquement MIXTE : FRONTAL et LATERAL (2 côtés) simultanément est autorisé pour les tapis de type PF 600 et PF 760 couverts par le présent AVTA, sous réserve que le module de ligne équipé de la rambarde et du trottoir de débarquement latéral soit le module précédent immédiatement la gare amont (afin de bénéficier de la proximité des BPAU de la gare amont), et sous réserve d'un profil en long adapté conforme au profil en long type du constructeur Plan LST-B14031 (Fichier LST-040339 RevA - Sortie latérale.pdf), et que la signalisation adaptée soit mise en place pour l'exploitation.



Les descentes de charges pour le Tapis LST PF-600 sont données sur le plan LST-036608-Z01 pour un tapis de pente 0 %.

Les descentes de charges pour le Tapis LST PF-760 sont données sur le plan LST-040759-Z01 pour un tapis de pente 0 %.

#### V – PRECONISATIONS POUR LES SERVICES DE CONTROLE :

Les services de contrôle vérifieront que les conditions d'utilisation visées au chapitre ci-dessus sont respectées.

#### VI - DOSSIER D'EXPLOITATION :

Les pièces énumérées dans le tableau ci-dessous seront obligatoirement jointes au présent avis :

Désignation	Référence
Notice de montage, d'utilisation et de maintenance	Manuel d'utilisation Tapis roulant LST PF-600 et PF-760 révision 8 du 17 décembre 2014 (fichier Notice utilisation Tapis LST PF-600-760 V08.pdf)
Carnet d'exploitation	Carnet d'entretien LST PF-600 2013 rev4
Débarquement mixte frontal et latéral simultané conforme au plan type du constructeur	Plan LST-B14031 (Fichier LST-040339 RevA - Sortie latérale.pdf)
Schémas électriques (identique pour les tapis LST PF-600 et 760)	Schéma élec tapis PF-600 V14.1
Procédure d'essais électriques (identique pour les tapis LST PF-600 et 760)	procédure d'essais électriques tapis PF-600 - V0 et V1 rev7.1
Descentes de charges	LST-036608-Z01 pour les tapis PF-600 LST-040759-Z01 pour les tapis PF-760

Pour le Directeur du STRMTG et par délégation,  
Le responsable de la Division Réseau de Contrôle,

Christophe SION